Transcriptions module 4

4 Chapitre 1 : Introduction

Bonjour et bienvenu dans ce bonus financer votre formation.
A travers ce bonus, je souhaite vous enseigner le protocole de financement d'une formation, c'est de cette manière que vous allez pouvoir vous faire faire financer celle que vous venez d’acquérir ; c'est également de cette manière que vos clients vont pouvoir se faire financer la leur. Attention ! Ici je ne parle que de la procédure à réaliser, la manière dont vous allez pouvoir récupérer vos fonds et les réutiliser se fera dans une autre formation. Tout au long des chapitres de ce module je vais vous donner la solution pour connaitre les fonds de formation disponibles. Nous allons aborder les 4 étapes clés du financement de votre formation pour vous faire rembourser au maximum et nous aborderons également les pièges à éviter pour être sûrs d’être financés et remboursés. Ce qui fait la force de ce bonus c'est l'aspect pédagogique et méthodologique.
Je vais procéder par étape et je veux vous expliquer ce que vous êtes en train de faire. Si les vidéos sont vraiment très importantes c'est parce que dans ce module vous allez apprendre comment vos clients vont se faire rembourser pour l'achat de vos formations également. Ce module va être très dense avec énormément d'informations. Vous trouverez dans la boîte à outils des éléments pour mettre en application ce module rapidement. Avancez étape par étape, je vous laisse vous équiper d'un papier, d'un crayon ou un stylo et je vous dis à tout de suite dans la prochaine vidéo.

2 : Quel organisme solliciter pour les patrons

Vous êtes chef d'entreprise, entrepreneur avec un numéro de SIRET. Afin de faire votre demande de financement au titre de la formation il va falloir déterminer de quel organisme financeur vous dépendez. La grande majorité des entrepreneurs dépendent de trois fonds d'assurance formation, pour savoir duquel vous dépendez il existe trois façons passé simple:

La première est de faire la demande de votre attestation cotisation ou non-cotisation au fonds d'assurance de formation TNS. C'est très long à dire mais en fait j'allais contacter votre caisse RSI ou URSSAF si vous êtes un professionnel libéral et demander cette attestation. C'est un document il est récapitulé que vous avez cotisé aux fonds de formation et que vous y avez droit, si vous n'avez pas cotisé vous avez quand même le droit mais c'est un document important à obtenir. Il est stipulé sur ce document de quel organisme vous dépendez et qui vous financera. Vous trouverez dans cette vidéo et en dessous de cette vidéo, une vidéo vous expliquant comment trouver ce document.

La deuxième méthode et de d'aller sur le site www.trouversonopca.com ou .fr de toute façon les deux vous emmènent sur le même site. Vous arriverez dans un site sur lequel il y a une fenêtre où il faudra entrer votre code NAF ou APE donc entrer ses codes dans la petite case prévue à cet effet et le site vous donnera immédiatement le nom de l'organisme duquel vous dépendez. Si vous ne connaissez pas votre code NAF ou APE, rendez vous societes.com et en tapant votre numéro de SIREN vous aurez tout de suite la réponse en ayant votre fiche d'établissements directement sous les yeux et il y est stipulé quel est votre numero de code NAF ou APE.

Il existe une dernière méthode peut-être plus simple pour vous, vous décrochez votre téléphone et vous appelez votre comptable et vous lui demandez de quel organisme vous dépendez. Il existe trois organismes qui gèrent la majorité des chefs d'entreprise.

Le premier c'est l'AGEFICE qui concerne essentiellement les dirigeants des entreprise de commerce et de l'Industrie et certains commerces de service, si vous voulez aller sur le site de l'AGEFICE, tapez www.communication-agefice.fr.

Le second je confie cette information pour les TNS comme vous c'est le FIFPL. Il est pour les travailleurs indépendants exerçant une activité libérale. Vous pouvez visiter le site internet www.fifpl.fr en fait le FIFPL Fonds Interprofessionnel de formation des professionnels libéraux.

Le dernier fonds qui est énorme aussi pour les chefs d'entreprise tels que vous cela va être les fonds de formation pour les personnes inscrites au répertoire des métiers des artisans non salariés FAFCEA, Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale. Il ne dispose pas de site internet malheureusement, il vous faut accéder à ces informations à travers le site de la Chambre régionale des métiers de votre région, vous allez dans la section dirigeant, section financier et formation ou formation. En avant dans ces sections là chaque site est légèrement différent par région et télécharger le document de prise en charge. D'autres fonds d'assurance spécifiques existent notamment pour les cas un peu particulier, c'est le cas notamment des professions médicales, le FAF médical FAF-PM, pour les médecins mais aussi le VIVEA pour tous ce qui est formation des Entrepreneurs du vivant, entreprise agricole, entreprise de travaux forestiers ou tout simplement tout ce qui est élevage agricole. Pour identifier l'organisme munissez-vous d'un de votre code NAF et rentrer le dans la case du site que je vous ai spécifié www.trouversonopca.com où trouver justement quel est l'organisme qui vous finance. Sachez que vous bénéficiez également d'un crédit impôts formation, il est calculé sur une base assez simple, en fait il est indexé sur le SMIC horaire brut donc vous multipliez le SMIC horaire brut par le nombre d' heures que dure cette formation en ayant une limite de 40 heures de financement à travers un crédit d'impôt par an. Pour bénéficier de ce crédit d'impôt rien de plus simple, vous donnez votre facture d'achat de formation à votre comptable et c'est lui qui s'occupera de remplir le petit papier de crédit d'impôt. Sachez que je vais quand même mettre à ce petit papier dans la boîte à outils, n'hésitez pas à aller le chercher dans la boîte à outils de cette formation. Si vous êtes auto-entrepreneur malheureusement cela ne marche pas il n'y a pas de crédit impôt pour les auto-entrepreneurs. Une fois que vous aurez identifiés de quel organisme vous dépendez, nous allons maintenant voir comment faire financer vos formations dans le prochain chapitre correspondant au financement des chefs d'entreprise. Si vous souhaitez faire financer la formation d'un de vos salariés, si vous êtes vous-même aussi salarié ou dirigeant salarié vous pouvez regarder la vidéo suivante qui parle du financement des salariés et vous allez pouvoir du coup apprendre à déterminer qui est l'organisme qui s'occupe de votre prise en charge. Donc ça marche très bien pour tous ceux qui sont SAS ou dirigeant SARL salariés. Je vous dis à tout de suite dans la prochaine video.

3 : Quel organisme solliciter pour les salariés

Si vous êtes salarié ou dirigeant salarié de votre structure, sachez qu'il y a des organismes qui financent votre formation. Il y en a plus de 26 et ils changent assez régulièrement au niveau de leur structuration et de l'organisation. Pour reconnaître l’organisme qui finance la formation, il y a plusieurs méthodes assez simples. Je vais vous donner une méthode directe, il faut aller sur le site HYPERLINK "../../../Downloads/www.trouversonopca.fr"www.trouversonopca.fr ou alors à travers le site FPSPP, Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, qui dispose en ligne d'un outil assez performant, alors trouversonopca.com va vous donner les organismes qui sont susceptibles de gérer votre financement de formation mais sachez qu'en étant salarié, il peut y avoir plusieurs organismes, cela dépend à laquelle votre entreprise a décidé de cotiser. Si vous allez sur le site du FPSPP, vous allez avoir éventuellement l'organisme exact grâce à votre code identifiant des conventions collectives, IDCC.

Comment avoir son code ? C'est très simple. Allez prendre votre dernier bulletin de salaire et il est marqué sur votre dernier bulletin de salaire la convention collective à laquelle vous êtes assujetti. Maintenant vous allez voir sur cette vidéo l'adresse du site, c'est très compliqué à prononcer mais je vais pouvoir vous la donner grâce au bienfait de la vidéo et à la magie d'Internet, vous avez l'adresse du site qui va s'afficher,

HYPERLINK "http://site2.FPSPP.org/WD180awp/WD180awp.exe/CONNECT/FPSPP9" http://site2.FPSPP.org/WD180awp/WD180awp.exe/CONNECT/FPSPP9. Là je vous ai donné un vrai code, une vraie adresse bien longue, ils n'ont pas de code court, ce n'est pas grave et sur cette adresse vous allez tout simplement tomber sur un formulaire qui vous permet de trouver l'OPCA qui s'occupe de votre financement. Pour cela vous avez donc besoin de vous munir des informations suivantes :

Le code NAF de votre entreprise si vous trouvez sinon aller sur le site societe.com, taper le numéro de SIRET et on vous donnera sur la fiche de votre entreprise le code NAF ou alors vous pouvez mettre le numéro de la convention collective figurant sur votre bulletin de paie. Sachez que le bulletin de paie ne va pas vous donner le numéro de convention collective mais juste le nom, si vous avez le nom, tapez le sur Internet et vous aurez le numéro. Une fois que vous l'avez déterminé, vous allez pouvoir définir le montant de la prise en charge et la procédure à suivre, nous verrons cela dans un prochain chapitre. Alors avant d'entamer les démarches de prise en charge, sachez une chose, votre formation n'est pas prise en charge par le biais de la CPF, il vous faudra donc passer par le biais du plan de formation de votre entreprise pour pouvoir bénéficier d'un financement, cela nécessite que vous obteniez l'accord de votre responsable RH ou l'accord du dirigeant d'entreprise, ce qui est facilitant si vous êtes vous-même dirigeant. Si vous êtes dirigeant salarié tout se passera bien. Voilà je vous attends dans une prochaine vidéo et je vous dis à tout de suite.

4 : Quel organisme solliciter pour les demandeurs d’emploi

Avant d'entamer les démarches de prise en charge sachez que vos formations ne sont pas prises en charge par le biais du CPF. Donc si vous êtes chômeur aussi, vous êtes en transition entre deux emplois, Pôle emploi aide la personne qui va financer vos formations en premier lieu, vous allez devoir demander à Pôle Emploi, en fonction de votre conseiller aussi, s'il y a des fonds disponibles pour financer vos formations. Sachez que Pôle Emploi privilégie les formations éligibles au CPF ou qui bénéficient d'un CQP certificat de qualification professionnelle. Vos formations ne rentrent pas dans ses critères, vous n'avez pas accès à des financements qui sont liés spécifiquement à ces aides là, mais par contre Pôle Emploi bénéficie de beaucoup de fonds de formation et donc ils ont d'autres fonds de formation capables de financer cette formation ci. Donc demander à Pôle emploi ou aller voir votre conseiller, demandez-lui simplement si vous pouvez faire financer la formation que vous venez d'acquérir. Il vous donnera une réponse assez pragmatique, très sincèrement chaque Pôle Emploi est différent, chaque conseiller est différent et je vous conseille d'aller avec le sourire pour demander le financement de cette formation. Autre chose à savoir, Pôle Emploi s'occupe aussi du reclassement si vous êtes licencié économique donc allez voir la personne qui s'occupe de votre gestion licenciement économique, la gestion de votre demande de formation et allez vers elle et demandez lui si elle accepte de financer cette formation. Soyez très aimable en espérant qu'elle aussi soit très aimable et elle pourra vous répondre. Sachez qu'en règle générale, il faut leur fournir plusieurs devis. Nos formations sont très spécifiques et ce sera très compliqué pour vous d'obtenir un devis d'un concurrent qui part vers la même chose, vous allez pouvoir lui expliquer cela.

Autre chose et autre personne qui finance la formation si vous êtes demandeur d'emploi, c'est le Pôle financement de votre région, le conseil régional donc. Cela dépendra aussi de vous, des cotisations que vous avez faites lorsque vous étiez salarié, au niveau de la retraite. Chaque région fonctionne différemment et les montants sont aussi différents et les raisons et les critères de sélection sont tous différents. Allez voir au Pole formation de votre région et donc demandez leur un dossier de prise en charge, il y aura tous les éléments. Vous avez bien compris tous les éléments dans ce module, dans ce chapitre. Un récapitulatif :

Si vous êtes chômeur, vous avez la possibilité d'aller à Pôle emploi.

Si vous êtes un licenciement économique, vous allez voir la personne qui s'occupe de votre licenciement économique et demandez si on donne des fonds pour vos formations parce que vous êtes licencié économique. Troisième point, c'est la région qui vous finance vos formations, allez au conseil régional, allez au centre région formation et demandez leur les critères de sélection et regardez si votre formation entre dans ces critères là. Je vous dis chaque région est différente, chaque Pôle Emploi est différent, chacun a ses critères, nous entrons dans les bonnes cases pour des formations mais allez leur demander.

Autre chose si vous achetez la formation avec vos deniers personnels, sachez que vous bénéficierez d'une réduction d'impôt, une réduction sur les salaires et les sommes perçues durant l'année si vous êtes chômeur ou si vous avez perçu des salaires, vous allez pouvoir déduire le coût de ces formations, de ces montants là, et du coup cela diminuera votre assiette imposable et réduire le montant de vos impôts en conséquence. Vous souhaitez savoir plus à ce sujet allez dans la boîte à outils, vous trouverez des informations sur la formation liée aux impôts quand vous achetez la formation directement.

5 : Déterminez les montants de subventions

Dans ce chapitre je vais aborder avec vous comment déterminer les

montants de formation disponibles. Alors cette vidéo est commune aussi bien si vous êtes chef d'entreprise que si vous êtes salarié de votre entreprise ou demandeur d'emploi. Ça va être très simple parce que la procédure au final et très spécifiques à chacun d'entre vous plus elle est liée beaucoup à votre situation mais je vais vous dire comment déterminer ce montant. C'est très simple sachez que chaque année les montants et les financements de formation varient et à l'issue de cette vidéo, je ne peux pas vous donner un montant exact pour cette année parce que je tourne cette vidéo aujourd'hui en 2016 et donc les financements ont changé le 1er janvier mais sachez que les financements vont changer le 1er janvier 2017 et 18. Pour connaître les montants disponibles si vous êtes un dirigeant d'entreprise je vous conseille donc de déterminer qui est l'organisme financeur de votre formation, d'aller sur son site internet et d'aller dans la section financement de la formation, critères de financement ou une section du site internet qui sera liee simplement à la formation, aux critères de prise en charge. Aller dans leur site et change régulièrement de site par exemple AGEFICE viens de changer son site internet dernièrement et je sais que la FIFPL est en cours. Donc sachez que la page que j'aurais pu vous donner aujourd'hui les différentes de la page de demain donc aller sur le site de l'AGEFICE si vous dépendez de l'AGEFICE et de la FIFPL si vous dépendez de la FIFPL ou de la Chambre Régionale des Métiers si vous dépendez de la région et trouvez donc la section financement formation, financement ou critères financement et montants de prise en charge. Dans cette section, ils vont vous donner, lisez le petit paragraphe explicatif et ils vous donneront le montant de prise en charge lié au financement de votre formation. Lisez aussi les petites lignes car dans les petites lignes, il peut y avoir marqué les critères qui font que cette formation ne sera pas prise en charge ou alors vous verrez qu'il existe encore plus de fonds de formation que vous ne le pensiez pour d'autres situations. C'est notamment le cas pour l'AGEFICE et de la FIFPL. D'ailleurs la Chambre des Métiers aussi à deux fonds différents, vérifiez un peu tous ces critères, renseignez-vous un petit peu pour savoir quelles sont les autres formations que vous pourrez faire financer pendant .

Si vous êtes salarié, c'est exactement la même chose, les fonds de formation

varient, moi, ce que je vous conseille de regarder, votre formation entre dans le plan de formation, le financement à la disponibilité des entreprises pour les formations directes, cela n'entre pas dans la période de pro forcément, nos formations sont trop courtes pour une période de professionnalisation mais rentrent bien dans le plan de formation donc si vous êtes salarié ou dirigeant salarié, allez dans la section du dirigeant du site internet de l'organisme qui finance votre formation et aller dans la section financement de la formation ou formations de vos salariés ou critères de financement. C'est pareil vous allez trouver dans cette session les montants de formations disponibles. Alors certains sites internet des financeurs de formation donne des critères supplémentaires pour vous donner des montants exacts. Remplissez les critères qu'ils vous proposent de donner et vous trouverez tu peux le montant à l'issue de cela. Vraiment les financements de la formation vous avez 90 % des réponses qui se trouvent sur le site du financeur donc allez tout de suite voir, je vais vous mettre en lien avec ces vidéos une autre video qui vous permettra tout simplement de suivre l'acheminement de cette idée-là à travers quelques sites. je ne vais pas faire le panel, les 26 sites pour les salariés plus les 5 sites pour les dirigeants je vais vous en sélectionner quelques-uns pour trouver le montant. C'est exactement la même méthode pour chacun. Pour le credit d'impôt vous trouverez de toute façon dans la boîte à outils les documents explicatifs pour le crédit d'impôt et il n'y a pas besoin d'aller chercher à gauche ou à droite ce sera toujours la même chose. Si vous êtes demandeur d'emploi vous savez en regardant sur votre site Pôle emploi quels sont montant de formation à votre disposition et vous n'avez qu'à questionner votre conseiller et il vous dira quels sont les montants disponibles pour la formation que vous pourrez acheter. Donc sachez que si vous êtes demandeur d'emploi cela varie énormément de votre situation, du temps que vous avez travaillé, c'est très spécifique aller voir votre conseiller et il pourra vous donner une réponse. Si vous consultez votre région pour savoir le montant du financement, il y a marqué sur le site internet en général il y a un document explicatif qui dit à combien vous avez droit, pour quelles raisons, quel type de formation à réaliser pour pouvoir en faire la demande. Allez sur le site internet et faites cette recherche allez dans la section formation, allez dans la section critères financement, ou financement ou montant financement ou soldes de fonds disponibles et justement vous aurez la réponse exacte du fond de formation. J'avais compris il ne sert à rien que je vous donne maintenant tout de suite un montant sur cette vidéo puisque ce montant peut varier d'une année sur l'autre et éventuellement en fonction de la période de l'année s'il y a plus ou moins de fonds disponibles. Je vous dis à tout de suite dans une prochaine video.

6 : Effectuez la demande pour les dirigeants TNS

Dans cette vidéo, nous allons voir quelle est la procédure pour réaliser votre demande de financement de formation si vous êtes dirigeant d'entreprise si vous êtes dirigeant TNS, si vous êtes dirigeant salarié ce sera dans la prochaine vidéo donc ne perdez pas votre temps à regarder cette vidéo.

Si vous êtes dirigeant TNS, la procédure pour demander le financement de votre formation est assez simple. Vous allez trouver sur le site internet du financement de formation, un document à remplir si c'est AGEFICE ou tout simplement si vous êtes au FIFPL, vous allez trouver sur le site du FIFPL le lien pour vous connecter et faire votre demande en ligne.

Si vous êtes artisan, cette demande se fait à travers un document que vous trouverez sur le site de la Chambre des Métiers de votre région donc c'est très simple, il va falloir réunir les documents pour faire cette demande. Les documents qui sont tout le temps demandés que vous soyez à AGEFICE, au FIFPL ou à la Chambre des Métiers, le premier document sera l'attestation de cotisation au fonds de formation. Vous allez consulter URSSAF ou RSI en fonction de votre situation et vous allez leur demander de vous transmettre cette attestation de cotisation ou de non-cotisation, vous pouvez ne pas avoir cotisé, ne pas avoir suffisamment à déclarer mais vous avez quand même droit à ces fonds de formation donc ça marche pour AGEFICE ou FIFPL.

Vous êtes artisan c'est la Chambre des Métiers qui saura vous le dire et vous donner cette information. Ensuite, il vous faudra une déclaration d'immatriculation au Registre des répertoires des entreprises. Donc allez sur le site de SIREN, tout simplement le site de l'Insee et de SIREN et remplissez justement cette demande d'attestation en ligne, ils vous donneront une attestation à jour qui dit que vous êtes entrepreneur et que vous êtes toujours en activité.

Ensuite une fois que vous avez cette attestation, préparez un RIB que vous allez transmettre aussi lors de votre demande parce que tout simplement certains organismes vous règlent en finançant directement soit par virement où d'autres par chèques mais donnez un RIB comme ça ce sera fait.

Autre document à joindre c'est votre demande de financement en papier, il est très important de remplir ce document de demande de financement et de le joindre à votre dossier.

Autres éléments à mettre en place, c'est aussi d'avoir le devis de formation ou une convention de formation, que vous aurez reçu par mail. Gardez ce document et signez-le parce qu'il demande une signature de votre part et joignez-le à votre dossier. Vous allez également pouvoir joindre le plan de formation mais ce plan de formation est dans tous les cas adjoint à la convention de formation donc joignez le plan de formation et vous trouverez également toutes les informations dans cette convention, toutes les informations nécessaires pour le financeur dans cette convention. Voilà vous avez très bien compris c'est une liste de documents à remplir, suivez la de bout en bout. Vous trouverez sur cette page la liste de ces éléments à transmettre à votre organisme financier, c'est la même chose si vous êtes artisan, vous devez transmettre également la convention de formation et le devis avec le plan de formation pour pouvoir bénéficier d'un financement et d'une prise en charge. Sachez que cette demande de financement doit être envoyée avant la fin de la formation, pour la plupart des financeurs, je vous conseille tout simplement dans d'envoyer cette demande de financement 2 semaines avant le début de ce financement. C’est pourquoi les formations que nous vendons commencent toujours deux semaines après l'achat de la formation pour vous laisser le temps de monter ce dossier et de vous donner l'opportunité d'avoir un financement de formation et ce sera la même chose pour le client.

Si vous souhaitez en savoir plus, nous vous retrouverons dans le prochain module de la formation que vous venez d'acquérir, nous vous expliquerons un peu plus en détails sur comment se passe la demande de financement au client, de toute façon elle se passe demande de la même façon comme pour vous. Vous devez monter ce dossier avec les pièces à joindre et vous devez les transmettre à votre organisme financeur deux semaines avant le début de la formation ou au moins avant la fin de la formation.

C'est tout pour cette vidéo et je vous retrouve tout de suite dans une prochaine vidéo pour faire la demande de financement de formation si vous êtes un dirigeant salarié ou si vous êtes salarié.

9 : Obtenir votre remboursement

Vous avez fait votre demande de financement de formation et vous avez monté votre dossier, vous avez tout transmis maintenant il ne reste qu'à attendre l'accord de financement. En fonction des organismes cela va plus ou moins vite donc sachez que si vous avez bien envoyé votre dossier avant le début de la formation, 2 semaines avant comme je vous l'ai conseillé durant toutes ces vidéos normalement vous devrez ne pas avoir de problème puisque si vous avez monté votre dossier, si vous avez regardé que vous rentrez dans les critères financement que pourraient vous avoir donné votre cas, vérifier quand même ces critères de financement et n'hésitez pas à les appeler pour être sûr que tout va bien.

Ne soyez pas insistant ne demandez pas ce que votre dossier aille plus vite puisque c'est la meilleure façon de vous mettre à dos les personnes en face, ce sont des êtres humains, ils réagissent comme vous c'est-à-dire si vous les énervez, ils vont vous rendre la pareille. Donc une fois que votre dossier est monté, qu'il est expédié et en cours de traitement, vous n'avez plus qu'à attendre l'accord de prise en charge et le remboursement.

Pour obtenir le remboursement de votre achat de formation il y a une chose très simple à faire, il va falloir vous munir de la facture acquittée de l'achat de formation et vous allez pouvoir la transmettre à l'organisme financeur et qui vous remboursera sur facture acquittée. S'il y a besoin d'un document supplémentaire puisque c'est un organisme financier qu'on pourrait ne pas avoir anticipé, que nous ne connaissons peut-être pas puisque chaque région est différente et que chaque Pôle Emploi travaille différemment, n'hésitez pas à revenir vers nous, nous vous donnerons les éléments nécessaires.

Si vous êtes au FIFPL, il va falloir que nous remplissons un document tout simplement, si vous êtes TNS ou FIFPL pour plus de précision, si vous êtes travailleur non salarié, dirigeant non salarié de votre structure, donc vous êtes au FIFPL, vous allez devoir transmettre un document comme quoi vous avez bien réglé la facture et que vous avez bien commencé à suivre la formation.

Revenez vers nous vous avez tous les éléments de contact dans la boîte à outils ou sur la page de cette formation, ou de ce chapitre.

Voilà vous avez bien compris, les deux éléments importants à retenir sur cette vidéo, c’est soyez patients, vous avez lancé votre dossier, attendez le remboursement et contactez éventuellement de temps en temps la personne qui s'occupe de ce dossier.

Deuxième chose le remboursement arrivera que lorsque vous aurez transmis la facture de paiement donc la facture qu'on vous aura donnée, la facture acquittée d'achat de formation donc transmettez cet élément là et s'il faut un élément supplémentaire, contactez-nous et nous vous le donnerons rapidement sachez que notre équipe est organisée pour pouvoir vous répondre en moins de 24 heures. On est à votre entière disposition. Je vous donne 24 heures, c'est un laps de temps suffisant car il se peut que nous soyons très occupés dans une réunion quelconque et que nous ne pouvons pas vous répondre dans la minute qui suit, mais nous sommes avec vous pour vous accompagner dans les démarches de remboursement. Voilà nous avons vu ce point-là, nous allons pouvoir avancer dans ce chapitre, dans cette vidéo et dans ce module et je vous dis à tout de suite dans la prochaine vidéo.

8 : Effectuez la demande pour les demandeurs d’emploi

Vous êtes demandeur d'emploi donc nous allons nous occuper de faire une demande de financement pour l'achat de votre formation. Pour réaliser cette demande de financement, il va vous falloir contacter soit votre conseiller sur reclassement soit votre conseiller pour l'emploi et lui faire la demande directement en lui transmettant la convention de formation avec le plan et le devis et ils pourront ainsi commencer à préparer votre dossier.

Chaque Pôle Emploi est différent et chacun a une procédure différente c'est-à-dire je ne peux pas vous dire à l'avance quels sont les autres documents qu'ils peuvent vous demander pour faire cette demande de formation mais sachez qu’ils ont tous les documents sous la main sur vous sur la formation et toutes les connaissances nécessaires pour monter ce dossier. En général, ils ont uniquement besoin de la convention, du devis et du plan de formation donc voilà les éléments dont ils ont besoin et c'est tout.

Si vous faites la demande à la région, ils vont vous demander exactement les mêmes documents : La convention de formation, le devis et le plan de formation. La région vous donnera un dossier à remplir que je vous conseille de remplir soigneusement et le ramener à temps. Pour rappel, envoyez le dossier de demande de financement le plus tôt possible, c'est pourquoi nous vous laissons 2 semaines avant le début de la formation pour que vous puissiez envoyer ce dossier pour qu'il soit financé et finançable. Si vous avez la moindre question sur le financement, si vous êtes demandeur d'emploi, si vous allez voir votre conseiller Pôle emploi ou le conseiller en reclassement ou la région, n'hésitez pas à nous contacter ou à contacter mon équipe, vous trouverez l'adresse sur cette page et ils vous donneront toutes les informations nécessaires ou les documents qui vous manqueraient en cas de pépins si Pôle Emploi vous demandait plus d'informations.

Donc nous sommes à votre disposition, n'oubliez pas en cas de besoin contactez-nous. Ce chapitre est assez succinct comme nous ne maîtrisons pas tout à fait la marche à suivre et vous ne maitrisez pas la marche à suivre avec Pôle emploi, ce sont eux qui décident de tout. Petite chose, on est dans d'administratif, surtout ACE et Pôle emploi qui vont gérer l'avancement et qui ne sont pas forcément aussi réactifs que vous le désiriez. Évitez de perdre patience car c'est le meilleur moyen d'obtenir un refus. Soyez toujours aimable et courtois, si vous avez besoin que nous vous accompagnons et que nous puissions vous soutenir dans ces démarches, contactez-nous directement. Voilà je vous attends dans le prochain module, dans le prochain chapitre pour continuer cette formation afin de voir comment obtenir votre financement de formation. À tout de suite.

12 : Le protocole

Ça y est, vous arrivez enfin à la fin de ce module de formation et de cette vidéo. Si vous avez bien suivi, nous allons refaire le point sur ce que nous venons d'apprendre sur ce module. Je vais procéder étape par étape 1e protocole d'action que vous retrouverez aussi format PDF et dans la boîte à outils. Je souhaite refaire le point avec parce que c'est très important de ne pas oublier toutes les parties et que vous puissiez comprendre la marche à suivre à l'issue de ce module. On apprend souvent beaucoup de choses et des fois on ne sait pas par quel bout commencer. Je vais vous les lister étape par étape, soyez très attentif prenez votre feuille et un crayon et notez dès maintenant ou imprimez le document PDF qui est joint à cette page.

1re étape, il faut déterminer si vous êtes patron ou salarié ou demandeur d'emploi. Dans ce cas c'est peut-être facile pour vous mais sachez que si vous êtes patron, salarié, demandeur d'emploi vous aurez des documents différents et un protocole légèrement différent à mettre en place.

La 2e étape c’est de trouver votre code NAF, numéro d'identité de convention collective, IDCC. Donc si vous êtes dirigeant d'entreprise et souhaitez connaître votre code NAF, allez sur le site société.com et tapez votre numéro de SIRET et vous trouverez le code NAF. Si vous êtes salarié pour trouver votre identifiant de convention collective, allez sur votre bulletin de salaire de la convention collective et vous aurez le numéro et si vous êtes à Pôle emploi demandez à votre conseiller Pôle emploi.

3e étape, une fois que vous avez toutes ces informations, déterminez qui est votre organisme financeur, chef d'entreprise et salarié allez sur le site trouversonopca.com et cherchez et en tapant votre code NAF ou IDCC pour trouver l'organisme qui vous finance. Si vous êtes demandeur d'emploi les l'organisme financeur sera soit la région soit Pôle emploi.

4e étape contactez l'organisme financeur pour obtenir les montants de financement. Contactez les pour savoir qui finance et quel est le montant, allez sur leur site internet et en général toutes les informations sur les régions qui financent la formation sont sur le site. Si vous ne trouvez pas les informations sur le site prenez les numéros téléphone et appelez les directement et ils pourront vous répondre.

5e étape regroupez tous les documents nécessaires pour la prise en charge de votre formation. Si vous êtes chef d'entreprise, il va vous falloir la convention de formation, et le plan, l'attestation de cotisation, le code RIB et remplir la demande de prise en charge et l'attestation de l'immatriculation de votre numéro de SIREN. Si vous êtes salarié, il vous faudra votre dernier bulletin de salaire et aussi votre convention de formation et le plan de formation qu'on vous aura donné. Si vous êtes à Pôle emploi, il suffit d'avoir le plan de formation et la convention de formation signée de votre main.

6e étape faites votre demande de prise en charge avec tous les documents qu'on vous aura donnés et si vous avez un site internet où vous connecter pour faire la demande de prise en charge, faites le et si vous avez un dossier à remplir, remplissez le avec tous les documents.

7e étape suivez votre demande et n'hésitez pas à contacter. Il peut arriver de temps en temps que les dossiers se perdent ou soient placés sous une pile et du coup pas mis en prioritaire alors que cela mériterait d'être vu plus vite par rapport au début de la formation. Nous vous donnons 2 semaines pour monter ce dossier et pouvoir l'adresser alors n'hésitez pas, foncez et suivez votre dossier au fur et à mesure.

8e étape c'est au cas où on vous demanderait des éléments supplémentaires pour votre dossier. N'hésitez pas à nous demander si besoin des pièces supplémentaires et complétez votre dossier si l'organisme financier vous le demande.

9e étape donnez tous les éléments nécessaires au remboursement c'est-à-dire notre facture acquittée de formation est l'élément nécessaire pour pouvoir obtenir le remboursement de la formation.

10e étape validez le remboursement. Valider simplement que vous l'avez reçu et si vous ne l'avez pas reçu, recontactez l'organisme financeur. C'est lui qui pourra vous dire pourquoi le remboursement n'est pas encore fait. Certaines fois il y a des délais plus long que d'autres à certains moments, à cette période de l'année ou simplement si la personne qui s'occupe de votre dossier est malade.

En tout cas n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre disposition mon équipe et moi pour valider chacune de ces étapes ensemble. Je vous dis à très vite dans la prochaine video et dans la suite de cette formation.